



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 45341

## Texte de la question

Après les difficultés connues, il y a quelques années, par les hôpitaux situés en milieu rural et en particulier par l'hôpital de Saint-Flour, M. Alain Marleix est intervenu à plusieurs reprises auprès des pouvoirs publics et, en particulier, auprès du ministère de la santé en faveur de leur modernisation et donc de leur pérennisation. Il avait obtenu en 1995 un état décisif sur intervention personnelle du Premier ministre d'alors : l'attribution d'un scanner à l'hôpital de Saint-Flour. Aujourd'hui les résultats sont là et cet outil médical de premier ordre est devenu un instrument majeur de développement de cet établissement qui génère un grand nombre d'emplois dans la région de Saint-Flour. En conséquence, il demande à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés de bien vouloir lui préciser les intentions des pouvoirs publics concernant cet hôpital à la lumière du nouveau schéma régional de santé et d'hospitalisation.

## Texte de la réponse

La place du centre hospitalier de Saint-Flour en tant qu'hôpital de proximité est clairement réaffirmée dans le cadre du nouveau schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) de l'Auvergne. En effet, ce schéma de deuxième génération vise à organiser le dispositif hospitalier en réseau de soins gradués, où les hôpitaux de proximité conservent toute leur place. Ainsi, en ce qui concerne Saint-Flour, est notamment prévu le maintien de la maternité et du scanner. Par ailleurs, le schéma des urgences, arrêté le 31 mars 1999, prévoyait la reconnaissance officielle d'une unité de proximité d'accueil de traitement et d'orientation des urgences (UPATOU), ainsi que d'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) au centre hospitalier de Saint-Flour. Cette reconnaissance a été exprimée fin mars 2000 par deux décisions de l'agence régionale de l'hospitalisation, accompagnées de mesures concrètes de renforcement des effectifs médicaux. En outre, le centre hospitalier de Saint-Flour a bénéficié récemment de dotations importantes pour améliorer le remplacement des agents absents, dans le cadre de la mise en oeuvre du protocole national en faveur du service public hospitalier. En 2001, le budget du centre hospitalier de Saint-Flour a progressé de 4,74 %, soit 5,35 MF, quand la dotation de la région Auvergne progressait de 3,07 %.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marleix](#)

**Circonscription :** Cantal (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45341

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 2000, page 2564

**Réponse publiée le** : 10 décembre 2001, page 7137